

CENTRE MUNICIPAL D'ACTION SOCIALE
1, rue de la Tour
10000 TROYES

COMMISSION PERMANENTE RESTREINTE

SEANCE DU 08 SEPTEMBRE 2026

La séance, présidée par M. Bret est ouverte à 14 heures 00

Objet : Etat des Secours

Nombre de membres : 3	
Nombre de membres en exercice :	
3	
Présents 2	Votants 2

Date de convocation 3 septembre 2026
Date d'affichage 3 septembre 2026

Sont présents :

- ⇒ M. Marc Bret
- ⇒ M^{me} Rachida Boudadi

Est excusée :

- ⇒ M^{me} Flavienne Lemelle

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Délibération n°2026.23.01

COMMISSION PERMANENTE RESTREINTE

ETAT DES SECOURS DE LA SEANCE DU 8 septembre 2026 à 14h00

La Commission Permanente Restreinte qui s'est réunie ce jour a eu à examiner 1 dossier.

Le dossier a été admis.

L'état de secours s'élève à 225,00 €

- 105,00 € seront versés en espèces au bénéficiaire figurant sur l'état d'émargement,
- 120 € seront versés par la régie sous forme de chèques d'accompagnement personnalisé.

Il vous est proposé d'autoriser l'Ordonnateur à mandater et Madame la Trésorière à payer.

La dépense sera imputée au budget CMAS 2026, article 656 "secours".